



SEANCE ORDINAIRE N° 08/2017 du 23 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 23 novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 16 novembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*BAUR Patrick
BITSCH Jean-Luc
CARTEAUX Dominique
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
DITNER Mathieu
GRASSER Jean-Claude
GREDEL Pierre-Paul
HELGEN Léonard*

*KNECHT Sylvie
LABARTETTE Lionel
LEBER Marie-Thérèse
RICHERT Hubert
ROTH Jean-Luc
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand*

Absentes excusées : *Mmes BERHNARD Esther (pouvoir à Mme CARTEAUX Dominique), ZIROLI Manolita*

Absent : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. M. STIMPFLING Bertrand est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 5 octobre 2017.

1A° VOIE VERTE : ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la création de la voie verte, M. WIRTH Henri et Mme PFLIEGER Marie ont donné leur accord pour céder du terrain afin de casser la chicane située dans la rue des Fleurs.

Le procès-verbal d'arpentage étant maintenant réalisé et les nouveaux numéros de la parcelle connus, il convient de délibérer afin de permettre au notaire d'établir l'acte d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées
 - o n° 185/117 de la section 3, d'une contenance de 01a65
 - o n° 187/118 de la section 3, d'une contenance de 00a15
- **FIXE** le prix de l'are à 100,00 €
- **CHARGE** Maître KOENIG, notaire à ALTKIRCH, d'établir l'acte
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à l'opération.

1B° VOIE VERTE : ECHANGE COMPLEMENTAIRE DE PARCELLE

En date du 20 juillet 2017, le Conseil Municipal a autorisé l'échange de parcelles entre la commune et M. DIETMANN Jean-Marie. Dans un souci de cohérence, il convient d'inclure la parcelle cadastrée Section 031-28 n° 333/95 d'une contenance de 1a89 appartenant actuellement à M. DIETMANN Jean-Marie. Monsieur le Maire a recueilli l'accord de M. DIETMANN Jean-Marie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité



- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée n° 333/95 de la section 031/28, d'une contenance de 01a89
- **DIT** que cette acquisition entre dans le champ de l'échange convenu avec M. DIETMANN et validé par la délibération n° 9 de la séance du 20 juillet 2017
- **CHARGE** Maître KOENIG, notaire à ALTKIRCH, de rajouter ladite parcelle à l'acte
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à l'opération.

2° SECURISATION RUE HENNER : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemble que la part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de la sécurisation en traversée d'agglomération
- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

3° ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Vu l'approbation par le Conseil Syndical du PETR du Pays du Sundgau du 15 septembre 2015 de charger le Président à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération relative au programme TEPCV;

Vu l'autorisation par le Conseil Syndical du PETR du Pays du Sundgau du 5 décembre 2016 de signer toutes conventions relatives à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions relative au programme TEPCV;

Vu la convention TEPCV entre le PETR du Pays du Sundgau et le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, signée le 22 juillet 2016 ;

Vu l'action n°12 inscrite dans l'avenant à la convention TEPCV entre le PETR du Pays du Sundgau et le Ministère de l'Environnement signé le 27 février 2017, intitulée « achat groupé de 20 véhicules électriques », octroyant une aide de 8 000 € du Fonds de Financement de la Transition Énergétique par véhicule électrique à hauteur de 20 véhicules;

Vu l'accord de principe de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement (DREAL) du 26 septembre 2017 à la procédure d'achat groupé proposée par le PETR du Pays du Sundgau ;

Engagé depuis plusieurs années sur les questions climatiques et énergétiques, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau porte un Plan Climat Energie Territorial volontaire depuis 2009. Lauréat du programme Territoires à Énergie Positive pour la Croissance verte (TEPCV) le 22 juillet 2016, le Pays du Sundgau s'inscrit comme l'un des 500 territoires ruraux engagés dans la démarche portée par le Ministère de l'Environnement.

Le Pays du Sundgau a la volonté d'amener le territoire du Sundgau vers la transition énergétique décidée au plan national. L'acquisition de véhicules électriques pour les collectivités du territoire s'inscrit dans cette démarche.

Chaque conseil de collectivité doit d'abord délibérer pour approuver la ou les acquisitions de véhicules électriques. Chaque collectivité doit ensuite transmettre au Pays du Sundgau le(s)



devis signé(s) du ou des véhicule(s) électrique(s), le(s) contrat(s) d'engagement financier(s) signé(s) et la ou les convention(s) signée(s).

Le Pays du Sundgau valide l'envoi des bons de commande de l'UGAP après la transmission des devis signés. Chaque collectivité doit ensuite signer le bon de commande auprès de l'UGAP, mentionnant la formulation suivante : « La collectivité de ... en partenariat avec le PETR du Pays du Sundgau ».

Concernant le mode de financement, chaque collectivité doit effectuer le règlement du ou des véhicule(s) électrique(s) lors de la réception de ce(s) dernier(s), l'UGAP déduisant les 6000 € de bonus écologique de l'État du tarif d'achat.

Les 20 véhicules électriques seront livrés par l'UGAP au Pays du Sundgau et seront remis à chaque collectivité postulante lors d'une cérémonie commune. À la réception du ou des véhicule(s) électrique(s), chaque collectivité doit transmettre au Pays du Sundgau les pièces justificatives suivantes : le ou les bon(s) de livraison signé(s), le ou les certificat(s) d'immatriculation(s), un IBAN, une facture de 10 000 € par véhicule et un mandat de 2 000 € par véhicule.

À compter de la réception des pièces justificatives le ou les bon(s) de livraison signé(s), le ou les certificat(s) d'immatriculation(s), un IBAN, une facture de 10 000 € par véhicule et un mandat de 2 000 € par véhicule, le Pays du Sundgau verse 10 000 € à chaque collectivité, et demande ensuite la subvention auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Pour chaque véhicule à acquérir, chaque collectivité doit renseigner les conditions spécifiques suivantes :

Acquisition de véhicule électrique de marque	RENAULT ou CITROEN
Montant du bien :	29 000 € TTC par véhicule.
Bonus Écologique de l'État:	6 000 € par véhicule.
Montant du bien, Bonus Écologique déduit :	23 000 € TTC soit 19 167 € HT.
Aide du PETR à l'acquisition : 10 000 € par véhicule, dont 8 000 € par véhicule issus du FFTE dans le cadre du programme TEPCV.	
Les frais d'immatriculation et de livraison, si non spécifiés lors de la commande, sont à la charge de la collectivité.	

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS, **DECIDE** :

- **d'approuver** l'achat d'un véhicule électrique ;
- **d'approuver** le modus operandi proposé par le PETR du Pays du Sundgau ;
- **d'approuver** que le PETR du Pays du Sundgau valide la commande des 20 véhicules électriques auprès de l'Union des Groupements des Achats Publics (UGAP) ;
- **d'approuver** la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de véhicules électriques des collectivités présentes sur le territoire du Pays du Sundgau dans le cadre du programme TEPCV ;
- **d'approuver** l'engagement financier de la collectivité au PETR du Pays du Sundgau au titre de la contribution aux actions pour la transition énergétique du territoire pour un montant de 2 000 € ;
- **de demander** une aide financière au PETR du Pays du Sundgau de 10 000 € par véhicule à la collectivité, sur présentation des justificatifs inscrits dans la convention liant le PETR du Pays du Sundgau et lesdites collectivités dans le cadre du groupement d'achat ;
- **d'autoriser** le PETR à passer la commande de 20 véhicules électriques ;
- **d'autoriser** le Maire de la Commune à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions ;



- **d'autoriser** le Maire de la Commune à signer tous actes d'engagement et lancer toute action de communication ou promotion de cette opération ;
- **dit** que les crédits seront prévus au BP 2018.

4° PETR : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Dans le cadre du Programme national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », le PETR a acheté 50 vélos à assistance électrique. En réunion du 24/10/2017, le Conseil Syndical a décidé de mettre ces vélos à disposition des collectivités et des associations d'intérêt général du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique et toute autre pièce relative à ce dossier.

5° ONF : PROGRAMME D' ACTIONS 2018

Monsieur le Maire donne la parole à M. BAUR Patrick pour présenter le programme d'actions 2018 proposé par l'ONF pour la forêt communale de BERNWILLER.

M. BAUR Patrick présente le tableau ci-dessous :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SUR LIMITES ET PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : 1.a, 2.a	500,00	MLI	
Sous-total			570,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance (*) Localisation : 6.j, 6.r, 8.a entretien des cloisonnements au girobroyeur	2,00	KM	
Sous-total			346,00 € HT
TRAVAUX CYNEGETIQUES			
<input type="checkbox"/> Création d'enclos témoin cynégétique (*) Localisation : 6.j	1,00	U	
Sous-total			407,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : chemins forestiers	1,00	KM	
Sous-total			224,00 € HT
			Total : 1 547,00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme présenté par l'ONF pour l'année 2018 pour la commune déléguée de Bernwiller pour un montant H.T. de 1 547,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y relatif.

6° DESIGNATION DELEGUES A L'APAGE (ANCIENNEMENT SMARL)

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL), CS/9/2017 du 6 juillet 2017, approuvant le projet de statuts de l'Etablissement Public d' Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux (EPAGE LARGUE)

VU la délibération du 20 juillet 2017 de la commune approuvant l'évolution du SMARL en EPAGE



Pour mémoire, en date du 21/03/2016, le CM avaient désigné en titulaires MM DELEURY Bernard et ROTH Jean-Luc, et en suppléants MM LABARTETTE Lionel et BITSCH Jean-Luc

Le Conseil Municipal **DESIGNE** :

- M. DELEURY Bernard comme délégué titulaire
- et M. ROTH Jean-Luc comme délégué suppléant

au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux.

7° DECISION MODIFICATIVE N° 7 DU BUDGET GENERAL

La Commune a renégocié l'emprunt de l'école élémentaire avec la Caisse d'Epargne. Le taux est passé de 2,75% à 2,25% et la durée est passée de 25 à 20 ans. Le gain net de la renégociation est de 20 000 € et l'indemnité pour remboursement anticipé ramenée à 20 000 € est recapitalisée.

Afin de pouvoir passer les écritures comptables, Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

• DF	C/023 virement à la section d'investissement	- 20 000,00
• DF	C/6688 autres indemnités	+ 20 000,00
• RI	C/021 virement de la section de fonctionnement	- 20 000,00
• RI	C/1641 emprunt	+ 20 000,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette décision modificative.

8° DECISION MODIFICATIVE N° 8 DU BUDGET GENERAL

En 2016, la Commune a fait une étude de sécurité pour la traversée de la Commune. Dans la mesure où cette étude est suivie de la réalisation des travaux, il convient de voter le transfert des crédits de la manière suivante :

- Dépenses C/2151 pour 5 900 €, chapitre 041 opérations patrimoniales
- Recettes C/2031 pour 5 900 €, chapitre 041 opérations patrimoniales

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette décision modificative.

9° DECORATIONS DE NOËL

Mme CARTEAUX Dominique prend la parole pour faire un point sur les décorations de Noël. Elle souhaiterait la tenue d'une réunion commune entre les deux équipes de décoration afin de discuter des thèmes, du budget alloué, du regroupement des commandes avec désignation d'un responsable des achats.

Elle évoque également la nécessité de disposer d'un local chauffé pour la réalisation des décorations et d'un lieu de stockage. Concernant le lieu de stockage, M. DITNER Mathieu propose la réalisation d'une solive dans la grange Welterlin. Les travaux s'élèveraient à 3 875,00 €. Une demande complémentaire doit être faite pour une ouverture au niveau du bardage.

M. DITNER Mathieu propose de réunir les équipes de décorations début 2018.

Mme CARTEAUX Dominique lance également un appel aux bénévoles pour étoffer l'équipe de décoration. Cet appel sera relayé dans le Trait d'Union.

Concernant la mise à disposition d'un local, M. GREDEL Pierre Paul est chargé d'établir un état des lieux susceptibles d'accueillir les équipes et le stockage du matériel.

Dans la Commune déléguée de Bernwiller, les essais de lumières autour de la maison Henner sont prévus le dimanche 26 novembre.

Dans la Commune déléguée d'Ammertwiller, la mise en place des décorations de Noël est prévue le samedi 2 décembre.

9° INFOS ET DIVERS

- DIA :

- vente propriété sise au 2 rue des Fleurs
- vente propriété sise au 8 rue des Vergers



- Préau de la Mairie : il convient de trouver un lieu de stockage pour la piste de danse de l'amicale des pompiers
- Vente de bois : une information sera diffusée semaine prochaine pour le bois de chauffage et les fonds de coupe : le prix du stère est maintenu à 49,50 € TTC.
Par ailleurs, deux stères seront attribués à l'association de la fête de la moisson et deux à celle de l'Altabürafascht
- Appel aux conseillers : mardi 28 novembre à 15h00 au presbytère de Bernwiller pour charger des planches
- Lecture d'un courrier de la Poste concernant un incident avec un chien : la Poste attire l'attention des propriétaires de chien et insiste sur la nécessité d'attacher ou d'isoler les animaux lors de la présence du facteur
- Réunion de l'Association des Maires du Haut-Rhin le samedi 2 décembre à Cernay
- Réunion de la Commission Technique le mercredi 29 novembre à 19h00 au rdc du siège de la mairie. Ordre du jour : bande cyclable
- Lecture d'un courrier d'un administré qui demande le déplacement d'une borne à incendie. La borne était en place au moment de l'acquisition du terrain par l'intéressé. Le Conseil Municipal n'autorise pas la commune à prendre en charge son déplacement
- M. SCHILLER Axel a démissionné de son poste d'agent d'entretien de la commune
- Déneigement : M. DITNER José présente les deux devis déjà en sa possession. Un autre prestataire doit encore être consulté
- Verger Henner : une réflexion a été menée au cours de la réunion du mardi 21 novembre initiée par M. GREDEL Pierre-Paul. La mise en place de plantations et d'une piste de pétanque sont envisagées et doivent être chiffrées
- Voie Verte : M. HELGEN Léonard est chargé du chiffrage des potelets qui seront mis en place afin d'empêcher la circulation de véhicules à moteur sur la voie verte.
- Eglise St Jean : M. GREDEL Pierre-Paul signale que la corniche du clocher s'effrite et que des pierres tombent régulièrement sur le sol et sur les tombes. Un sablage est également à envisager. Quelles aides peuvent financer ce type de travaux ? Quelles techniques peuvent enrayer l'effritement ?
- Suppression de la taxe d'habitation : l'Etat compensera la commune qui continue de voter annuellement le taux. Néanmoins, l'éventuelle augmentation engendrée par ce vote sera répercutée sur le contribuable et ne sera pas compensée par l'Etat
- Travaux sur le réseau d'eau potable : M. DITNER Mathieu précise que la longueur du réseau d'eau renouvelé a été augmentée dans la rue d'Ammertzwiller par rapport au linéaire prévu : le coût est cependant resté inférieur aux prévisions budgétaires
- Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 14 décembre 2017

Fin de la séance : 22h40